Version 1.4 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP FS PROCESS CLEANER HW PF 210L

Numéro de la matière 259776C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société Zep Inc.

Adresse 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numeros d'appel d'urgence			
Pour toute information sur la : fiche technique		Services de conformité - 877-428-9937	
Pour toute urgence médicale :		Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels s	

sont enregistrés

Pour toute urgence liée au CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	clair, vert
Odeur	légère

Classification SGH

Corrosion cutanée : Catégorie 1 : Catégorie 1 Lésions oculaires graves Cancérogénicité : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





santé

Mention d'avertissement Danger

Version 1.4 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
nitrilotriacétate de trisodium	5064-31-3	>= 10 - < 30
Alcools en C9-11 éthoxylés	68439-46-3	>= 1 - < 5
xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	>= 1 - < 5
métasilicate de disodium	6834-92-0	>= 1 - < 5
acide silicique, sel de sodium	1344-09-8	>= 1 - < 5
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et	68439-57-6	>= 1 - < 5
alcènes en C14-16, sels de sodium		

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Version 1.4 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Poudre chimique sèche

Eau Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Version 1.4 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Fumée

Oxydes de soufre

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la Information supplémentaire

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation

maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Version 1.4 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas congeler.

À conserver à l'abri des agents oxydants et des acides.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des

postes de travail.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : clair, vert
Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Version 1.4 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

pH : 13 - 14

Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable

Point d'ébullition : 104.44 °C

Point d'éclair

ne forme pas d'étincelles

Taux d'évaporation : < 1

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.15 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau très chaude

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 8.8 mm2/s (20 °C)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles : Acides

Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone
 Oxydes d'azote (NOx)
 Oxydes de soufre

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Version 1.4 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

: Estimation de la toxicité aiguë : 3,400 mg/kg

orale

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 1,400 mg/kg

orale

métasilicate de disodium:

Toxicité aiguë par voie : DL50 Rat: 1,153 mg/kg

orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Version 1.4 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

supplémentaire

Information écologique : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

> Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Version 1.4 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN3266, CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., (SODIUM METASILICATE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN3266, CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., (SODIUM METASILICATE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN3266, Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s., (SODIUM METASILICATE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN3266, Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s., (SODIUM METASILICATE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN3266, Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s., (SODIUM METASILICATE), 8, II

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA Dans l'inventaire TSCA

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Version 1.4

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Mentions de danger

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.4
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.